



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 70093

Texte de la question

M. Albert Facon * appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les craintes des artisans et des commerçants de proximité. En effet, ils vont jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement du passage à la monnaie unique européenne et s'ils sont parfaitement conscients de l'importance de cette étape dans la construction européenne et de l'espoir de stabilité économique qu'elle fait naître, ils redoutent également les difficultés pratiques de la mise en circulation de l'euro. Durant la période de transition, du 1er janvier au 17 février 2002, ce secteur devra faire face à une évidente surcharge de travail et de responsabilité puisque, outre la tenue d'un double fonds de caisse, il devra, de fait, consacrer un temps important à l'information et à la formation de tous. Dans ces conditions, il lui demande s'il est envisagé de mettre en place une aide de l'Etat pour pallier ces conséquences.

Texte de la réponse

L'obligation faite aux débitants de tabac d'établir une déclaration de stocks n'est exigée que sur instruction expresse de l'administration et intervient traditionnellement en début d'année, période caractérisée par les changements de prix les plus nombreux. Cette année, l'augmentation des prix du tabac, programmée le jour même du passage à l'euro, aurait fait peser des sujétions particulières sur les buralistes. C'est pourquoi, il a paru possible, à titre exceptionnel, d'accorder à la profession la dispense de déclaration de stocks à l'occasion du changement de prix en janvier 2002.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70093

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6998

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1546